



SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2024

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Demande des financements nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement des sites d'accueil pour le tourisme fluvial à Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

La présente demande de financement concerne notre projet de qualification et modernisation des espaces d'accueil touristique en lien direct avec les apports fluviaux du Rhône de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis destinés aux bateaux de croisières.

Pour rappel, les aménagements projetés sont essentiellement les suivants :

- requalification de la voirie existante en valorisant les cheminements piétons et cyclables ;
- végétalisation et requalification paysagère d'ensemble ;
- installation de mobilier urbain d'accueil et d'orientation ;
- poursuite d'objectifs de développement durable en trame de fond.

Les études et la concertation préalables ont permis de préparer l'entrée en phase opérationnelle, découpée en 2 étapes :

- Une étape de maîtrise d'œuvre et études complémentaires : élaboration des avant-projets définitifs sur les 3 sites précités, procédures réglementaires associées ; préparation des dossiers de consultation des entreprises et suivi des travaux jusqu'à réception. Cette phase a un coût estimé à 342 507€ HT (soit 10% du montant prévisionnel global des travaux) ;
- Une étape de travaux avec le lancement de marchés de travaux établis en lien avec le maître d'œuvre désigné, pour un montant global évalué à 3 425 070€ HT sur les trois sites, et décliné comme suit :
 - o Tarascon : coût des travaux estimé à 802 670€ HT ;
 - o Arles : coût des travaux estimé à 1 406 680€ HT ;
 - o Port-Saint-Louis-du-Rhône : coût des travaux estimé à 1 215 720€ HT.

Soit un coût global de 3 767 577€ HT.

Les précédentes délibérations n°7 du 9 avril 2024 et n°2 du 30 mai 2024 ont acté le lancement du projet, et de la publication du marché de maîtrise d'œuvre, précisé les pistes de financements, notamment grâce à l'inscription au sein du Contrat de Plan Etat-Région PACA, et cadré la prise en charge de l'autofinancement par les collectivités sièges des travaux.

Le présent rapport reprend ces éléments, en précisant l'ensemble des demandes de financement et le plan de financement prévisionnel pour chacune des deux étapes.

Au regard du coût global estimé, le plan de financement prévisionnel global pour l'ensemble du projet (études et travaux) est le suivant :

Financier	Montant (€ HT)	Taux (%)
Etat	941 894,25	25
Région Sud – PACA	941 894,25	25
Département des Bouches-du-Rhône	1 130 273,10	30
Autofinancement	753 515,40	20
TOTAL	3 767 577	100

Tableau de synthèse coûts/financements prévisionnels :

Provence fluviale - sites de Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône :

		Tarascon	Arles	PSL	TOTAL (€HT)
COUT TOTAL (HT) TRAVAUX		802 670,00 €	1 406 680,00 €	1 215 720,00 €	3 425 070,00 €
dont travaux terrestres		729 700,00 €	1 278 800,00 €	1 105 200,00 €	3 113 700,00 €
dont aléas (+10%)		72 970,00 €	127 880,00 €	110 520,00 €	622 740,00 €
COUT TOTAL (HT) Etudes 10%		342 507,00 €			342 507,00 €
COUT TOTAL HT du projet d'Investissement					3 767 577,00 €
FINANCEMENT PREVISIONNEL	(%)				
Etat (CPER)	25				941 894,25 €
Region (CPER)	25				941 894,25 €
Département 13	30				1 130 273,10 €
Autofinancement	20	183 367,80 €	304 169,80 €	265 977,80 €	753 515,40 €
dont travaux		160 534,00 €	281 336,00 €	243 144,00 €	
dont études (MOE et autres)		22 833,80 €	22 833,80 €	22 833,80 €	
Total financements	100				3 767 577,00 €

Soit pour la phase études :

Missions d'études - MOE et études complémentaires en euros HT

Etat	85 626,75 €	25%
Région Sud PACA	85 626,75 €	25%
Département des Bouches-du-Rhône	102 752,10 €	30%
Autofinancement	68 501,40 €	20%
TOTAL	342 507,00 €	100%

Et pour la phase travaux :

Travaux en euros HT

Etat	856 267,50 €	25%
Région Sud PACA	856 267,50 €	25%
Département des Bouches-du-Rhône	1 027 521,00 €	30%
Autofinancement	685 014,00 €	20%
TOTAL	3 425 070,00 €	100%

RECUEIL

L'objet de la délibération soumise à votre vote est donc de valider ce plan de financement prévisionnel et de solliciter les différents financeurs, au fur et à mesure de l'avancée du projet, conformément à ce qui vous a été exposé.

Aussi, au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, je vous serais obligée de bien vouloir approuver l'ensemble de ces éléments, m'autoriser à solliciter les partenaires financiers, et à signer l'ensemble des documents relatifs cette affaire.

La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale



Mme Danielle MILON

31 1039
40 01 22
01 7099

REUULE
22.10.24
PRF.13

OBJET : Demande des financements nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement des sites d'accueil pour le tourisme fluvial à Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Le 15 octobre 2024, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, M. Martial ALVAREZ étant secrétaire de séance et le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Danielle MILON (3 voix).
- Monsieur Yves VIDAL suppléant de Mme Mandy GRAILLON (3 voix)
- Mme Corinne CHABAUD suppléante de M. Didier REAULT (3 voix)

Représentant de la Métropole Aix Marseille Provence

- M. Martial ALVAREZ (1 voix)

Représentant de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- M. Jérôme BERNARD (1 voix).

PRESENTS NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

- M. Florian SALAZAR-MARTIN suppléant de M. ALVAREZ

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Représentants du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Mandy GRAILLON
- M. Didier REAULT

Représentant de la Communauté Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Jean-Michel JALABERT (1 voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

Représentant de la Commune de Tarascon

- M. Lucien LIMOUSIN (1voix) a donné pouvoir à Mme Danielle MILON

Représentant de la Commune de Martigues

- M. Gaby CHARROUX (1 voix)

31039
40000
017399

3
4
5

RECEVU
20.10.24
13
DÉLIBÉRATION

OBJET : Demande des financements nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement des sites d'accueil pour le tourisme fluvial à Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône.

- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique le 15 octobre 2024, dans les locaux de l'hôtel du Département des Bouches-du-Rhône à Marseille, le quorum étant atteint, et après en avoir délibéré,

A décidé :

- **d'approuver** les demandes de financement relatives au projet d'aménagement des sites d'accueil pour le tourisme fluvial à Tarascon, Arles et Port-Saint-Louis-du-Rhône ;
- **de solliciter** les partenaires financiers du SMPF pour l'octroi des subventions et participations conformément aux tableaux ci-dessous :

Missions d'études - MOE et études complémentaires en euros HT

Etat (subvention CPER)	85 626,75 €	25%
Région Sud PACA (subvention CPER)	85 626,75 €	25%
Département des Bouches-du-Rhône	102 752,10 €	30%
Autofinancement	68 501,40 €	20%
TOTAL	<u>342 507,00 €</u>	100%

Travaux en euros HT

Etat (subvention CPER)	856 267,50 €	25%
Région Sud PACA (subvention CPER)	856 267,50 €	25%
Département des Bouches-du-Rhône	1 027 521,00 €	30%
Autofinancement	685 014,00 €	20%
TOTAL	<u>3 425 070,00 €</u>	100%

- **d'autoriser** la Présidente du SMPF à signer tout document relatif à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**

Mme Danielle MILON

311039
400032
07394